

CHIMIE ET PLASTIQUES : DES SECTEURS DE 17 MILLIARDS DE DOLLARS POUR L'ALBERTA

La deuxième industrie manufacturière en importance en Alberta

L'industrie à valeur ajoutée la plus importante en Alberta

Des secteurs employant 12 000 Albertains

Une industrie fournissant des intrants importants aux **secteurs manufacturiers clés** tels que le pétrole et le gaz, les produits forestiers, la construction, les aliments et boissons

LA PROVINCE PRÊTE À INVESTIR 22 MILLIARDS DE DOLLARS

Les investissements prévus dans le secteur de la chimie de l'Alberta au cours de la prochaine décennie s'élèvent à 22 milliards de dollars. La transition vers une **économie circulaire** pour les plastiques et le passage à la carboneutralité représentent une possibilité d'investissement important pour la province. Celle-ci dispose de plusieurs avantages clés : des matières premières **abondantes** et **peu coûteuses**, un programme **d'attraction des investissements** dans le secteur de la chimie, une **main-d'œuvre qualifiée** et des **infrastructures** établies.

Le gouvernement provincial a progressé dans la mise en œuvre de politiques visant à s'assurer de tirer parti de ses avantages. On peut toutefois faire davantage pour que les investissements prévus deviennent des décisions définitives et que les futures possibilités d'investissement ne soient pas perdues.

RECOMMANDATION 1 : APPUI GOUVERNEMENTAL À LA DÉCARBONISATION DE L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE

Les soutiens aux investissements offerts par le gouvernement provincial au cours de la dernière décennie se sont avérés un élément moteur ayant poussé les investisseurs à faire de l'Alberta la destination pour leurs nouveaux investissements dans le secteur de la chimie.

Cependant, tous les ordres de gouvernement doivent reconnaître que la chimie est une industrie à fortes émissions et exposée au commerce, et qu'une augmentation des coûts attribuable aux politiques et réglementations de réduction du carbone a une incidence sur la compétitivité des installations existantes et sur la capacité à attirer de nouveaux investissements à faible émission de carbone.

L'ACIC RECOMMANDE CE QUI SUIT :

- Étendre l'admissibilité du programme d'incitatifs pour le secteur pétrochimique de l'Alberta (APIP) au déploiement de la technologie de réduction du carbone, comme l'équipement de captage et de stockage du carbone, dans les installations existantes.
- Retourner une partie des recettes du fonds de réduction des émissions et d'innovation technologique (TIER) directement aux entreprises pour les projets de décarbonisation, ce qui permet d'offrir un autre moyen de soutenir efficacement les réductions dans la province grâce à de nouveaux investissements.
- Réformer les programmes de financement proposés par l'Alberta pour la réduction des émissions, en veillant à assurer la transparence et la prévisibilité relatives à l'admissibilité des projets. Les décisions prises en matière d'attribution de fonds doivent être prévisibles et objectives.

Pour en savoir plus, visitez : chimiecanadienne.ca

RECOMMANDATION 2 : CAPACITÉ ET CONFIANCE DANS LES RÉSEAUX DE TRANSPORT

Au moins 75 % de la production du secteur de la chimie de l'Alberta est destinée à l'exportation. La fiabilité des transports est un facteur clé que les entreprises prennent en compte lorsqu'elles déterminent où elles effectueront leurs investissements.

Au cours des trois dernières années, cinq importantes interruptions de travail et de service ont entraîné la fermeture de nos réseaux ferroviaires et l'engorgement des ports.

En raison de l'incertitude découlant de l'absence de redondance dans le système, il est difficile pour les investisseurs d'avoir confiance dans sa capacité à soutenir des volumes accrus à l'avenir.

L'ACIC RECOMMANDE CE QUI SUIT :

- Tous les ordres de gouvernement travaillent de concert avec l'industrie et d'autres parties prenantes sur un plan global à long terme d'infrastructures de commerce et de transport qui appuient la croissance démographique et économique.
- Défendre l'importance de maintenir le Fonds national des corridors commerciaux et de miser sur les projets qui amélioreront la capacité et la résilience du réseau ferroviaire.
- Préconiser la désignation du transport ferroviaire comme un service essentiel afin de donner aux travailleurs, aux compagnies ferroviaires et aux expéditeurs des perspectives de stabilité en matière de transport des marchandises sur le réseau.

RECOMMANDATION 3 : METTRE DE L'AVANT UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR LES PLASTIQUES

Qu'il s'agisse d'éoliennes et de panneaux solaires, de véhicules et de matériaux de construction, ou bien des emballages servant à l'alimentation de la planète, la demande de produits en plastique devrait tripler d'ici 2050 pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de durabilité. L'Alberta profite d'une occasion incroyable d'exploiter ce potentiel en produisant des plastiques à faible teneur en carbone et en investissant dans les technologies de recyclage.

L'ACIC RECOMMANDE CE QUI SUIT :

- Élaborer des politiques normalisées et favorables dans toutes les administrations qui définissent le recyclage chimique et la valorisation énergétique des déchets comme un « détournement ».
- Élargir l'admissibilité de l'APIP de manière à inclure les investissements dans le recyclage mécanique et avancé ainsi que les infrastructures de soutien.